
CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

SESSION ORDINAIRE 1957 - 1958

Service des Commissions.

BULLETIN DES COMMISSIONS

**AFFAIRES ECONOMIQUES,
DOUANES ET CONVENTIONS COMMERCIALES**

Mercredi 5 mars 1958. — *Présidence de M. Rochereau, président.* — La commission a procédé à l'audition de M. Robert Bothereau, secrétaire général du syndicat C. G. T.-F. O., accompagné de MM. René Richard, vice-président du Conseil économique, Veillon et Ventejol, sur le projet de loi (n° 6477, A. N., 3^e législature), définissant des mesures d'ordre économique et financier destinées à préparer l'entrée de la France dans le Marché commun.

Elle a ensuite adopté une proposition de résolution en conclusion du rapport de M. Marignan sur les modalités de délivrance des licences d'importation et d'exportation dans le domaine des fruits et légumes.

AFFAIRES ETRANGERES

Mercredi 5 mars 1958. — *Présidence de M. Marcel Plaisant, président.* — M. Marcel Plaisant, analysant les termes du dernier message de M. Gromyko au Ministre des Affaires étrangères français, a fait observer que son langage offre certaines différences avec les réponses adressées aux autres Chancelleries : le Gouvernement soviétique accepte la condition qui avait été posée, dès le début, par le Gouvernement français, de faire précéder la Conférence au sommet d'une conférence des Ministres des Affaires étrangères, chargée de préparer un ordre du jour ; en particulier, l'égalité de représentation pour les pays occidentaux et les pays de l'Est est admise et l'Union Soviétique tente une justification pour l'attitude de ses représentants à la Conférence du Caire.

En ce qui concerne l'installation des rampes de lancement, il y a lieu de relever le caractère de la mission conférée au colonel américain Harry-J. Zink, lequel aurait été chargé d'installer les bases de lancement de missiles sur le sol britannique. Le Département américain de la Défense a déclaré, à ce sujet, que l'accord passé avec le Royaume-Uni prévoit que le personnel britannique est investi des responsabilités de fonctionnement et opérationnelles. Quant au colonel américain, il sera responsable de l'entraînement spécial en vue de préparer les unités britanniques à une mise en place des rampes de lancement.

M. Carcassonne a été chargé du rapport sur le projet de loi (n° 316, session 1957-1958), adopté par l'Assemblée Nationale, concernant la désignation des représentants de la France à l'Assemblée unique, prévue par les Traités instituant la Communauté économique européenne et la Communauté européenne de l'énergie atomique, signés à Rome le 25 mars 1957 et devant remplacer l'Assemblée commune prévue par le Traité de Communauté européenne du charbon et de l'acier; vingt-quatre membres seront élus en son sein par l'Assemblée Nationale à la majorité absolue des votants, douze membres seront élus dans les mêmes conditions par le Conseil de la République.

Ce rapport a donné lieu à une discussion contradictoire au cours de laquelle des observations ont été présentées par MM. Chaintron et Brizard.

La commission a entendu un rapport de M. Léo Hamon sur la proposition de résolution (n° 128, session 1957-1958) de M. Michelin tendant à inviter le Gouvernement à reconnaître la République populaire de Chine.

Le rapport de M. Hamon, basé sur de nombreuses observations, a été suivi d'un débat contradictoire auquel ont pris part MM. Berthoin, d'Argenlieu, Florisson, Michelin, Brizard, Biatarana.

Sur des remarques, présentées par MM. Berthoin et Marcel Plaisant, la commission, favorable, en principe, au désir de renouer des relations avec la Chine, a estimé que l'initiative appartient au Gouvernement d'ouvrir des négociations dans ce dessein, en considération des circonstances présentes.

AGRICULTURE

Mercredi 5 mars 1958. — *Présidence de M. Capelle, vice-président.* — La commission a désigné :

— M. Georges Boulanger, rapporteur de la proposition de loi (n° 278, session 1957-1958) de M. Durieux tendant à modifier les règles posées par l'article 812 du Code rural pour la détermination de la liste des denrées servant au calcul du prix des baux à ferme ;

— M. Brégégère, rapporteur des propositions de résolution :

— (n° 279, session 1957-1958) de M. Sempé tendant à inviter le Gouvernement à supprimer le reversement sur les blés de rémunération en matière d'échange blé-farine et blé-pain ;

— (n° 300, session 1957-1958) de M. Baudru tendant à inviter le Gouvernement à modifier le décret instituant le plan céréalier pour les campagnes 1958 à 1961, et notamment l'application du quantum ;

— M. Brettes, rapporteur de la proposition de résolution (n° 272, session 1957-1958) de M. Courroy tendant à inviter le Gouvernement à accorder, sans délai, une aide exceptionnelle aux communes et propriétaires forestiers sinistrés, victimes des tempêtes de neige et tornades survenues fin décembre 1957 et courant janvier-février 1958 dans toute la région forestière des Vosges ;

— M. Georges Boulanger, rapporteur pour avis de sa proposition de loi (n° 200, session 1957-1958) tendant à substituer au revenu cadastral une nouvelle base de répartition des charges fiscales, sociales et économiques de l'agriculture.

M. Marnigan a ensuite développé les conclusions de son rapport sur la proposition de loi (n° 163, session 1957-1958) dont il est l'auteur tendant à organiser la production fruitière.

Après avoir apporté un certain nombre de modifications aux articles premier, 3, 5, 6, 7 et 8, la commission s'est prononcée pour l'adoption du rapport.

DEFENSE NATIONALE

Mercredi 5 mars 1958. — *Présidence de M. Vincent Rotinat, président.* — La commission a entendu, tout d'abord, les explications de M. Pisani, rapporteur pour avis (Section Commune) des budgets militaires, lequel a déclaré que la commission sénatoriale n'avait ni le goût, ni les moyens de rejeter un budget de la Défense nationale particulièrement ésotérique en 1958, échappant presque — par sa présentation et la procédure d'urgence qui l'accompagne — au contrôle du Parlement.

Il a rappelé sa proposition d'une Commission de réorganisation des structures de la défense, commune aux trois Assemblées, qui, après un travail d'un an, proposerait de véritables réformes et une nouvelle présentation du budget militaire. Le président a insisté, alors, pour que chacun des commissaires présents agisse dans ce sens au sein de son groupe politique.

M. Julien Brunhes (Section Marine) a rappelé la conclusion du rapport de M. Monteil à l'Assemblée Nationale, en se refusant, quant à lui, à voter le budget de la Marine devant l'inexistence d'une « tranche navale » en 1958.

M. Alric, après avoir analysé le mécanisme des délais impartis aux deux Assemblées, a démontré le caractère exsangue des crédits de la Section Guerre.

En conclusion, la commission a exprimé le désir d'entendre, au cours de sa prochaine séance, les trois Secrétaires d'Etat aux Armées pour obtenir des précisions sur les budgets de leurs départements respectifs.

FINANCES

Jeudi 6 mars 1958. — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — La commission a d'abord désigné M. Brousse secrétaire de la commission, en remplacement de M. Peschaud.

M. le Rapporteur général a ensuite attiré l'attention de la commission sur le problème de l'exploitation du pétrole au Sahara, en soulignant la nécessité de sauvegarder les

intérêts français. Sont intervenus, notamment: MM. Fléchet, Roubert, président, et Armengaud, qui a rappelé que, dès décembre 1956, il avait proposé une nouvelle forme de société dissociant le capital de la gestion, estimant que la solution du problème de l'exploitation du Sahara pourrait certainement être recherchée dans cette voie.

M. André Boutemy, rapporteur des crédits militaires, a donné communication d'une lettre par laquelle M. le Secrétaire d'Etat au Budget demande aux Commissions des finances de l'autoriser à permettre au Secrétaire d'Etat aux Forces armées (Terre) d'engager une partie des autorisations nouvelles nécessaires à la couverture des dépenses d'entretien de véhicules, de l'armement et des munitions. La commission a décidé, avant de prendre une décision sur ce sujet, de recueillir l'avis de la Sous-Commission de la défense nationale.

Enfin, la commission a procédé à l'examen du projet de loi (n° 315, session 1957-1958), adopté par l'Assemblée Nationale, après déclaration d'urgence, relatif à la participation de l'Etat à la réparation des dommages immobiliers et mobiliers causés par les inondations extraordinaires de juin 1957 dans les départements de la Savoie, des Hautes-Alpes, des Basses-Alpes et des Alpes-Maritimes. M. Courrière a été désigné rapporteur du projet. Sur proposition de M. Courrière, rapporteur, la commission a entendu un représentant du Ministre des Finances, des Affaires économiques et du Plan, qui a analysé le mécanisme d'indemnisation des dommages prévu par le projet de loi. Sont intervenus dans le débat: M. Chevallier, qui a insisté sur l'importance des dégâts subis par les sinistrés et sur les répercussions politiques de la carence gouvernementale, MM. Roubert, président, Driant, Fléchet, Pellenc, rapporteur général, Aubert et Debû-Bridel. La commission a adopté le projet de loi avec un amendement de M. Aubert tendant à modifier les taux d'indemnisation.

Vendredi 7 mars 1958. — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — M. André Boutemy, rapporteur des crédits militaires, a fait connaître que la lettre par laquelle M. le Secrétaire d'Etat au Budget avait demandé aux Commissions des finances d'autoriser le Secrétaire d'Etat aux Forces armées (Terre) à engager une partie des autorisations nouvelles nécessaires à la couverture des dépenses d'entretien des véhicules, de l'armement et des munitions avait été examinée par la Sous-Commission chargée de suivre et de contrôler d'une façon permanente l'emploi des crédits affectés à la Défense

nationale. La sous-commission a émis un avis favorable à l'autorisation demandée. La Commission des finances a émis également un avis favorable, sous réserve de l'accord préalable de la Commission des finances de l'Assemblée Nationale.

La commission a ensuite procédé à l'examen des crédits militaires: projet de loi de finances (n° 6107, A. N., 3^e législ., 2^e partie, Moyens des services et dispositions spéciales) et lettre rectificative (n° 6799, A. N., 3^e législ.) au même projet de loi.

M. André Boutemy, rapporteur, a présenté son rapport, étudiant d'abord les grandes lignes du budget et ses caractéristiques générales, avant d'examiner les crédits de la « Section commune » et de la section « Guerre ». Sont intervenus notamment dans le débat: MM. Filippi, Berthoin, Debû-Bridel, Pellenc, rapporteur général, Mme Dervaux, MM. Bousch, Alric et Roubert, président. La commission a adopté les crédits Section commune sans modification. Pour la section Guerre, la commission, sur la proposition du rapporteur, a refusé les propositions budgétaires sur deux points: rejet de la création de cinq postes de sous-directeurs et rejet de la modification proposée de la pyramide des officiers. Les autres crédits ont été adoptés sans modification.

Sur la proposition de M. Courrière, rapporteur des crédits pour la section « Marine », la commission a adopté les crédits « Marine » sans modification.

Sur la proposition de M. Berthoin, rapporteur des crédits pour la section « Air », la commission a adopté les crédits « Air » avec une seule modification concernant le recrutement du corps du Commissariat à l'Air: la commission entend que vingt-trois postes de lieutenant administratif, au lieu de dix-neuf, soient supprimés, afin d'éviter l'incidence budgétaire résultant de la création corrélatrice de dix-neuf postes d'officier.

Sur la proposition de M. Bousch, rapporteur des crédits pour la France d'Outre-Mer, la commission a adopté les crédits sans modification.

M. Raybaud a proposé une modification à l'article 67 du projet de loi (aliénation d'immeubles militaires) qui a été adoptée par la commission. L'amendement tend à faciliter l'acquisition par les collectivités locales d'immeubles militaires désaffectés.

JUSTICE ET LEGISLATION CIVILE,
CRIMINELLE ET COMMERCIALE

Mercredi 5 mars 1958. — *Présidence de M. Georges Pernot, président.* — Ayant entendu le rapport de M. Biatarana sur la proposition de loi (n° 82, session 1956-1957) de M. Chazette tendant à modifier les premier et troisième alinéas de l'article 214 du Code civil relatif aux devoirs et droits respectifs des époux, la commission a adopté cette proposition de loi.

M. Jean Geoffroy a ensuite présenté son rapport sur la proposition de résolution (n° 13, session 1957-1958) de M. Joseph Raybaud tendant à inviter le Gouvernement à déclarer d'utilité publique le rachat des droits dits « de bandite », en application des dispositions du décret-loi du 8 août 1935 relatif à l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Cette proposition de résolution a été adoptée. Mais la commission a estimé, conformément à l'avis de son rapporteur, que le rachat des droits de bandite devait avoir lieu non pas au moyen de la procédure de l'expropriation, mais en vertu de règles particulières.

Au cours d'une séance antérieure, la commission avait décidé d'adopter la proposition de loi (n° 988, session 1956-1957), adoptée par l'Assemblée Nationale, tendant à abroger la loi n° 55-1391 du 24 octobre 1955 complétant l'article 55 du Code civil.

Elle avait toutefois subordonné cette adoption à une modification du décret n° 51-284 du 3 mars 1951, afin de permettre de porter les naissances d'enfants légitimes ou d'enfants naturels, à la demande expresse de la mère, dans les tables annuelles et décennales des actes de la commune du domicile des parents.

M. Rabouin, rapporteur, a donné lecture à la commission d'une lettre de M. le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, par laquelle celui-ci s'engage à proposer cette modification dès que la loi n° 55-1391 du 24 octobre 1955 sera abrogée.

En conséquence, un rapport sera déposé tendant à l'acceptation, dans les termes votés par l'Assemblée Nationale, de l'abrogation de cette loi.

Enfin, M. Gaston Charlet a été nommé rapporteur de la proposition de loi (n° 293, session 1957-1958) de M. Schwartz tendant à réprimer l'usage d'un véhicule sans l'autorisation de son légitime détenteur.

LOGEMENT, AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
ET DOMMAGES DE GUERRE

Jeudi 6 mars 1958. — *Présidence de M. Jozeau-Marigné, président.* — La commission a entendu un exposé de M. Garet, Ministre de la Reconstruction, qui a dressé le bilan de la situation en matière de réparation des dommages de guerre et de construction.

Le Ministre a rappelé que les crédits dont il disposait permettraient sûrement en 1958 :

1° En matière de reconstruction :

a) De poursuivre les chantiers ouverts et de lancer 5.000 opérations immobilières nouvelles (soit 65 milliards) ;

b) De régler les sinistrés mobiliers dans leur résidence principale nés en 1904, 1905 et 1906 et les cas sociaux (soit 6 milliards) ;

c) De répartir 900 millions d'espèces pour le règlement des éléments d'exploitation ;

d) De répartir 11 milliards pour les opérations de voirie et 1 milliard 300 millions pour les travaux préliminaires à la reconstruction ;

e) De verser 65 milliards de titres ;

2° En matière de construction :

a) De lancer 65.000 logements H. L. M. pour une somme de 138 milliards ;

b) D'accorder des primes et des prêts à 140.000 logements (soit 8 milliards de primes et 200 milliards de prêts du Crédit foncier).

Ainsi, l'année 1958 verrait la mise en chantier de 230.000 logements (5.000 au titre de la reconstruction, 65.000 au titre des H. L. M., 140.000 au titre des primes et prêts et 20.000 pour le secteur libre).

Au cours du premier semestre de l'année, l'utilisation de 6 milliards de primes, de la moitié des crédits H. L. M. et le lancement prévu de 10.000 logements sur le secteur libre permettent d'espérer la mise en chantier de 135.000 logements, ce qui exclut pour le moment toute inquiétude quant à l'activité des entreprises du bâtiment.

Le Ministre a ensuite indiqué que les coefficients d'adaptation départementaux étaient en cours de relèvement et subiraient une majoration moyenne de l'ordre de 9 p. 100. Il a de même souligné qu'il prenait, en accord avec le Ministre des Finances, des mesures permettant un relèvement des prix plafonds des H. L. M. de la catégorie A et des prêts du Crédit foncier pour les logements économiques et familiaux, afin de diminuer l'apport personnel des constructeurs.

Le Ministre a ensuite répondu à un certain nombre de questions que lui avaient posées MM. Plazanet, Voyant, Zussy, Billiemaz, Descours Desacres, Bousch, Dupic et le président.

MARINE ET PECHEES

Mercredi 5 mars 1958. — *Présidence de M. Roger Lachèvre, président.* — La commission a entendu M. Simonnet, Secrétaire d'Etat à la Marine marchande, qui a fait un exposé sur les problèmes intéressant son Département, les uns économiques (crise des frets et difficultés de l'industrie de la construction navale), les autres d'ordre professionnel et social (conférence internationale du droit de la mer, Communauté économique européenne, enseignement maritime, apprentissage, pensions des marins, etc.).

Il a ensuite répondu aux questions qui lui avaient été posées par: M. Delpuech, sur le trafic maritime entre Marseille et l'Amérique du Sud; MM. Rolland, Yvon et Jézéquel, sur l'extension des concessions ostréicoles sur les côtes bretonnes; M. Yvon, sur les constructions de chalutiers à l'étranger, et notamment en Pologne; M. Claireaux, sur une réforme de l'enseignement maritime; M. Symphor, sur l'apprentissage maritime à la Martinique et le régime des allocations familiales dans ce département, et M. Florisson, sur la fixation de la limite des eaux territoriales en Océanie.

Sur l'initiative du président, un débat s'est ensuite engagé à propos des dispositions de la loi de finances intéressant la Marine marchande, et plus particulièrement sur celles qui visent le financement de la récente augmentation des pensions des marins.

Enfin, la commission a désigné, en remplacement de M. Jézéquel, M. Trellu comme rapporteur du projet de loi (n° 172, session 1957-1958) relatif aux écoles nationales de navigation maritime et s'est prononcée en faveur du vote de ce texte, sans modification.

MOYENS DE COMMUNICATION, TRANSPORTS ET TOURISME

Mercredi 5 mars 1958. — *Présidence de M. Jean Bertaud, président.* — La commission a entendu les observations de M. Julien Brunhes, rapporteur pour avis, au sujet du rapport de la Commission de la justice sur le projet de loi (n° 234, session 1957-1958), adopté par l'Assemblée Nationale, relatif à la police de la circulation routière.

A l'article 3, il a été décidé de reprendre la rédaction votée par l'Assemblée Nationale pour le premier alinéa; au paragraphe premier ont été ajoutés les mots: « à l'exclusion des sens interdits (art. 25) ». Au paragraphe 2°, relatif à l'excès de vitesse, ont été repris les mots: « constatés à l'aide de moyens de mesure », qui figuraient dans le texte adopté par la première Assemblée.

A l'article 4, le paragraphe 2° a été supprimé et, au dernier alinéa, les mots « huit jours » ont été remplacés par les mots « trois jours ».

Le début de l'article 5 a été rédigé comme suit: « Toute personne en état d'ivresse conduisant un véhicule sera punie... » (le reste sans changement). Le premier alinéa a été complété par la phrase: « Ces peines pourront être réduites de moitié pour les conducteurs de véhicules non motorisés. »

A l'article 9, la commission a repris la rédaction votée par l'Assemblée Nationale.

A l'article 14, la commission a constaté que la reprise du dernier alinéa voté par l'Assemblée Nationale était impossible pour des raisons juridiques, mais elle a chargé son rapporteur de demander au Gouvernement de s'en inspirer dans la rédaction des textes d'application.

La commission a jugé que la rédaction de l'article 15 devait être simplifiée et elle a chargé son rapporteur d'en préparer une autre, en accord avec la Commission de la justice, ainsi que pour l'article 16, qui ne détermine pas avec assez de clarté les responsabilités du propriétaire et du conducteur des véhicules. Il en a été de même pour les articles 17 et 19.

Au deuxième alinéa de l'article 24, les mots « des conditions de travail de l'intéressé » ont été remplacés par les mots « des conditions de travail imposées à l'intéressé ».

La commission s'est félicitée de la suppression par la Commission sénatoriale de la justice des articles 22-1 à 22-6, 22-7 bis et 22-8. Elle a estimé, en effet, en regrettant, d'autre part, l'augmentation systématique du taux des amendes prévues par le projet de loi, que le retrait du permis de conduire ne pourrait être prononcé que par l'autorité administrative technique — qui a accordé le permis — et non par l'autorité judiciaire.

Enfin, M. Jean Bertaud a été désigné comme rapporteur de la proposition de loi (n° 286, session 1957-1958), adoptée par l'Assemblée Nationale, tendant à définir les statuts des établissements de conduite automobile dits « auto-écoles ».

Jeudi 6 mars 1958. — *Présidence de M. Jean Bertaud, président.* — La commission, réunie en commun avec la sous-commission « Air » de la Commission de la défense nationale, a entendu une délégation du Syndicat national des cadres et techniciens de l'aéronautique (S. N. C. T. A.) sur la situation actuelle et les perspectives d'avenir de l'aéronautique française.

Les délégués ont exposé la nécessité du dépôt d'un projet de loi-programme garantissant l'orientation et la planification des études et fabrications aéronautiques, civiles et militaires, et exprimé le vœu que les membres des commissions compétentes pour l'examen de ce texte soient assistés de techniciens avertis de tous les problèmes de l'aéronautique et des professions qu'elle emploie. Ils ont souligné le fait que l'arrêt des crédits de recherches et de fabrication des prototypes rend impossible la continuité dans l'effort de l'industrie aéronautique. Constatant ainsi que le *Caravelle*, par exemple, est équipé de moteurs Rolls-Royce « Avon », ils ont regretté l'arrêt de l'étude d'un moteur français de caractéristiques équivalentes qui aurait été mis en service à la place.

Soulignant que l'aéronautique française est encore à la pointe du progrès, ils ont fait remarquer que nombre de matériels ont cessé d'être fabriqués, mais qu'il ne fallait pas, pour autant, oublier le capital que représentent les matériels achevés qui ne sont pas mis en service. Ils ont proclamé qu'à leur avis l'aéronautique offre encore et toujours d'immenses débouchés et qu'une politique d'organisation et d'économie permettrait d'employer à leur valeur les techniciens qui ont dû être licenciés en raison des récentes décisions du Gouvernement. Ils se sont félicités de l'expansion de la politique d'exportation, mais ont fait ressortir qu'elle n'était possible que si l'Etat apporte aux industriels une aide financière pour la rénovation de leur matériel.

Sur le plan du travail proprement dit, ils ont estimé qu'il était nécessaire de donner une situation stable et rémunératrice aux techniciens aéronautiques par le vote d'une loi-cadre comportant, notamment, la clause d'une convention collective particulière à l'aéronautique.

Cette loi-cadre ou ce « plan quinquennal », qui établirait une intercommunication efficace entre l'aéronautique civile et l'aéronautique militaire, aurait également comme objectif majeur de réorganiser et de planifier véritablement l'utilisation de tous nos moyens de fabrication, en évitant tout gaspillage et en permettant de réelles économies et un regain d'efficacité, tout particulièrement dans le cadre nouveau du Marché commun.

A la suite de ces exposés, M. Barré, notamment, a préconisé la création d'un Ministère unique de l'Aéronautique et le vote d'une loi-cadre par le Parlement.

M. Dubois a demandé aux représentants de la S. N. C. T. A. quelles étaient, à leur avis, les raisons pour lesquelles l'aéronautique française, depuis sa création, souffrait du mal chronique de l'alternance du marasme et de la diversité dans ses périodes de pointe ?

M. Rotinat, président de la Commission de la défense nationale, a souligné que l'action immédiate du Parlement pouvait porter sur les deux points de la standardisation et de l'établissement d'une loi-programme.

Enfin, M. Julien Brunhes a été désigné pour suivre, avec voix consultative, les travaux de la Commission des finances.

PRODUCTION INDUSTRIELLE

Jeudi 6 mars 1958. — *Présidence de M. Bousch, président.* — Sur le rapport de M. Henri Cornat, la commission a adopté, sans modification, le projet de loi (n° 259, session 1957-1958), adopté par l'Assemblée Nationale, tendant à autoriser le Président de la République à ratifier un amendement à l'accord international sur l'étain, signé à Londres, le 25 juin 1954.

Puis, elle a procédé à un premier examen de la proposition de résolution (n° 212, session 1957-1958) de M. Calonne tendant à inviter le Gouvernement à prendre d'extrême urgence les mesures nécessaires en vue d'empêcher les accidents mortels et les catastrophes dont sont victimes les mineurs en France.

Elle a pris connaissance des comptes rendus des accidents collectifs qui se sont produits dans les houillères, d'une part, le 16 janvier 1958, au puits Plichon de Blanzay, et, d'autre part, le 11 février 1958, à la fosse 4-Sud du groupe d'Hénin-Liétard.

Un premier échange de vues s'est instauré, auquel ont participé MM. Billiemaz, Calonne et le président.

La suite de l'examen du rapport de M. Vanrullen a été reportée au mardi 25 mars 1958.

Enfin, la commission a pris connaissance avec satisfaction de l'arrêté du 27 février 1958 portant revalorisation des retraites minières.

Elle s'est, toutefois, étonnée que cette récente augmentation soit sans effet sur les prestations versées à certains retraités qui, dépassant de ce fait le seuil de 201.000 francs,

sont privés de l'allocation complémentaire versée par le Fonds national de Solidarité. Elle a décidé, en conséquence, de saisir M. le Ministre de l'Industrie et du Commerce de cette anomalie.

PRESSE, RADIO ET CINEMA

Judi 6 mars 1958. — *Présidence de M. Robert Brizard, président.* — La commission a décidé de demander l'octroi des pouvoirs nécessaires pour effectuer une mission en Grande-Bretagne et aux Pays-Bas, afin de s'informer du fonctionnement de la radio et de la télévision dans ces pays.

PENSIONS

(PENSIONS CIVILES ET MILITAIRES ET VICTIMES DE LA GUERRE ET DE L'OPPRESSION.)

Judi 6 mars 1958. — *Présidence de Mme Marie-Hélène Cardot, président.* — Ont été désignés comme rapporteurs :

— M. Jollit, pour la proposition de résolution (n° 232, session 1957-1958) de Mme Cardot tendant à inviter le Gouvernement à déposer un projet de loi en vue de modifier l'article L. 47 du Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre relatif au droit à pension des enfants dont le soutien est mort pour la France ;

— M. de Montullé, pour la proposition de résolution (n° 271, session 1957-1958) de M. Sempé tendant à inviter le Gouvernement à modifier les conditions générales d'attribution de la carte de combattant volontaire de la Résistance, au titre de la résistance métropolitaine ;

— M. Jézéquel, pour la proposition de résolution (n° 273, session 1957-1958) de M. Radius tendant à inviter le Gouvernement à prendre les mesures nécessaires pour que la qualité de pupille de la Nation soit reconnue à tous les enfants de mutilé de guerre

La commission a ensuite adopté, sur le rapport de M. de Montullé, la proposition de résolution (n° 92, session 1957-1958) de M. Kalb tendant à inviter le Gouvernement à prendre un décret portant assimilation, en vue de la révision des pensions, des non-officiers recrutés avant 1948 aux catégories existantes en tenant compte uniquement des grades et échelons des intéressés.

Enfin, M. Auberger a été désigné pour suivre, en application de l'article 26 du Règlement, les travaux de la Commission des finances.

SUFFRAGE UNIVERSEL, CONTROLE CONSTITUTIONNEL,
REGLEMENT ET PETITIONS

Mercredi 5 mars 1958. — *Présidence de M. de Montalembert, président.* — La commission a entendu un rapport d'information de M. Gilbert-Jules, sur :

— La proposition de loi (n° 203, session 1957-1958) de M. Joseph Perrin tendant à modifier et à compléter la loi n° 48-1471 du 23 septembre 1948, modifiée, relative à l'élection des Conseillers de la République ;

— La proposition de loi (n° 228, session 1957-1958) de M. Marcel Plaisant portant modification de certaines dispositions du Code électoral concernant l'élection des Conseillers de la République ainsi que de l'article 51 de la loi n° 48-1471 du 23 septembre 1948 relative à l'élection des Conseillers de la République ;

— La proposition de loi (n° 149, session 1957-1958) de M. Jules Castellani tendant à modifier l'article 51 de la loi n° 48-1471 du 23 septembre 1948 relative à l'élection des Conseillers de la République ;

— La proposition de résolution (n° 177, session 1957-1958) de M. Jules Castellani tendant à inviter le Gouvernement à déposer un projet de loi prévoyant la représentation au Conseil de la République des quatre Etablissements français de l'Inde.

L'exposé très complet et très détaillé de M. Gilbert-Jules a mis en relief tous les problèmes qui pouvaient se poser lors du renouvellement de la série sortante des Conseillers de la République, au mois de juin 1958.

La commission a également examiné le projet de loi (n° 302, session 1957-1958) modifiant pour les Territoires d'Outre-Mer, pour la République du Togo et l'Etat sous tutelle du Cameroun, la loi n° 48-1471 du 23 septembre 1948 relative à l'élection des Conseillers de la République, à la suite de quoi, elle a pris les décisions suivantes :

a) La proposition de loi (n° 203, session 1957-1958) de M. Joseph Perrin tendant à modifier et à compléter la loi n° 48-1471 du 23 septembre 1948, modifiée, relative à l'élection des Conseillers de la République, a été rejetée à la quasi-unanimité ;

b) Sur la proposition de M. Laffargue, la commission a décidé, à la quasi-unanimité, de maintenir le *statu quo* en ce qui concerne la répartition des sièges dans les Territoires d'Outre-Mer ; la proposition de loi (n° 149, session 1957-1958) de M. Castellani s'est trouvée, de ce fait, également rejetée ;

c) Par contre, le projet gouvernemental (n° 302, session 1957-1958) a été adopté sans modification et M. Gilbert-Jules a été chargé de le rapporter.

M. Monichon a été nommé rapporteur du projet de loi (n° 303, session 1957-1958) relatif à la prorogation du mandat des membres du Conseil de la République élus en Algérie.

M. Maurice a été nommé rapporteur de la proposition de loi (n° 228, session 1957-1958) de M. Marcel Plaisant portant modification de certaines dispositions du Code électoral concernant l'élection des Conseillers de la République ainsi que l'article 51 de la loi n° 48-1471 du 23 septembre 1948 relative à l'élection des Conseillers de la République.

M. de Rocca-Serra a été nommé rapporteur de la proposition de résolution (n° 177, session 1957-1958) de M. Jules Castellani tendant à inviter le Gouvernement à déposer un projet de loi prévoyant la représentation au Conseil de la République des quatre Etablissements français de l'Inde.

TRAVAIL ET SECURITE SOCIALE

Mercredi 5 mars 1958. — *Présidence de M. Francis Dassaud, président.* — La commission a abordé l'examen des rapports :

a) De M. Abel-Durand, sur la proposition de loi (n° 184, session 1957-1958), adoptée par l'Assemblée Nationale, tendant à insérer dans le Livre IV du Code du Travail un article 57 a relatif à la procédure devant les bureaux de jugement ;

b) De M. Beaujannot, sur la proposition de loi (n° 244, session 1957-1958) de M. Michelet tendant à compléter la loi n° 48-101 du 17 janvier 1948 instituant une allocation de vieillesse pour les personnes non salariées.

Puis, elle s'est ralliée aux conclusions des rapports :

a) De M. Reynouard, favorable à l'adoption de la proposition de loi (n° 135, session 1957-1958), adoptée par l'Assemblée Nationale, tendant à compléter les dispositions de l'article 5 de la loi n° 56-331 du 27 mars 1956 concernant les remboursements du trop-perçu en matière de prestations de retraites ;

b) De M. Walker, favorable à l'adoption de la proposition de loi (n° 196, session 1957-1958), adoptée par l'Assemblée Nationale, tendant à permettre l'attribution de l'allocation accordée aux conjoints et veuves de salariés ayant élevé au moins cinq enfants, à certaines catégories de veuves dont le mari est décédé antérieurement au 1^{er} janvier 1955, sous réserve de l'adoption d'un amendement de M. Abel-Durand tendant à faire rétroagir au 1^{er} janvier 1955 les effets de ce texte.

La commission a ensuite adopté l'avis de Mme Devaud favorable au rapport fait au nom de la Commission de la santé par Mme Brossolette, sur la proposition de résolution (n° 977,

session 1956-1957) de M. Kalb tendant à inviter le Gouvernement à prendre les mesures nécessaires pour garantir la santé et la sécurité des mères de famille, en cas de maladie ou de maternité, par la collaboration de travailleuses familiales.

Enfin, la commission a repoussé les conclusions du rapport de Mme Girault tendant à l'adoption de la proposition de loi (n° 240, session 1957-1958), adoptée en seconde lecture par l'Assemblée Nationale, relative à la durée du travail dans les établissements de commerce non alimentaire.

Elle a chargé M. Abel-Durand de présenter un rapport tendant à demander au Conseil de la République de repousser ce texte en seconde lecture, comme il l'avait fait en première lecture.

COMMISSION DE COORDINATION DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DU PROGRES TECHNIQUE

Judi 6 mars 1958. — *Présidence de M. Longchambon, président.* — Le président a rappelé les diverses phases de l'enquête concernant la situation de la recherche scientifique en France, poursuivie par la commission depuis deux ans, et présenté le projet de rapport établi en conclusion.

Une large discussion s'est instaurée plus particulièrement sur la forme à donner à ce rapport, discussion à laquelle ont pris part, notamment, MM. de Maupeou, Léo Hamon, Armengaud, Portmann, Alric et le président.

Les conclusions du projet de rapport constatant le manque de structure gouvernementale de la recherche et sa nécessité, le trop petit nombre et la situation insuffisante des chercheurs, le volume restreint et la mauvaise répartition des crédits ont été adoptées. Il a été décidé d'insister sur le caractère dramatique de l'absence d'une politique d'ensemble de la recherche. Il a été également décidé de publier en un deuxième tome les rapports spéciaux établis par les membres de la commission.

La commission a envisagé de donner une suite à ce rapport par le dépôt d'une proposition de résolution afin de provoquer un débat public sur l'impérieuse nécessité d'une politique d'ensemble de la recherche.

La commission ayant exprimé le désir de visiter les installations de l'Institut national des sciences appliquées, à Lyon, du Centre européen de recherches nucléaires (C. E. R. N.), à Genève, et du Commissariat à l'énergie atomique, à Marcoule, les dates de ces visites seront arrêtées lors de la prochaine séance.